



DÉCISION

N° : 2023-200

Exécutoire le : **14 NOV. 2023**

Publiée le : **20 DEC. 2023**

Visée le : - **9 NOV. 2023**

Notifiée le : **14 NOV. 2023**

MARCHES PUBLICS

Marché n°22040 – Nettoyage des bâtiments de GRAND LAC Lot 1 : Site Lepic, UDEP et Capitainerie - Avenant 1 Avenant n° 1 relatif à un ajout de prestation de nettoyage

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
Considérant la notification effectuée le 29/12/2022 à l'entreprise Steam Multiservices

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, une prestation complémentaire a été jugée nécessaire.

De nouveaux vestiaires et sanitaires seront opérationnelles au cours du mois de novembre 2023 et devront être nettoyés régulièrement. Pour se faire, la mise en place d'un nouveau prix est nécessaire. Le montant de la prestation s'élève à 409 € HT / Mois.

Pour le lot 1, l'accord cadre a un montant maximum annuel de 60 000 € HT, le présent avenant n'a pas d'impact financier sur ce montant maximum annuel.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Steam multiservices

Cette décision sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

578 0100
578 0100

gné électroniquement par Yves MERCIER
06/11/2023 17:39:19



Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER



Marché n°22040
Nettoyage des bâtiments de GRAND LAC
Lot 1 : Site Lepic, UDEP et Capitainerie

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise **STEAM MULTISERVICES**, domiciliée PA des Verts Prés, 8 bis route des Creuses, 74960 CRAN GEVRIER, représentée par Thérèse LOPES, et désigné ci-après par l'expression « STEAM MULTISERVICES »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services relatif au nettoyage de ses bâtiments, Grand Lac a confié à l'entreprise Steam Multiservices, domiciliée PA des Verts Prés, 8 bis route des Creuses, 74960 CRAN GEVRIER, le nettoyage de certains bâtiments de l'agglomération. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum de 60 000 € HT pour le lot n°1.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché et à la suite de l'aménagement d'un nouveau vestiaire et de nouveaux sanitaires, des prestations complémentaires pour le lot n°1 sont nécessaires

- Nettoyage du vestiaire, des sanitaires et de la douche dans les locaux de Grand Lac comme défini par cahier des charges du marché n°22040 de nettoyage des bâtiments.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Il importe donc d'ajouter au bordereau des prix du lot 1 le prix forfaitaire mensuel suivant correspondant aux surfaces supplémentaires :

- Nettoyage du vestiaire, des sanitaires et de la douche situés au 1500 bd Lepic à Aix les Bains : 409.00 € HT / Mois.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Cran Gevrier, le 30 Octobre 2023

Pour la société Steam Multiservices,

Mme. Thérèse LOPES
Directrice de la société Steam Multiservices

STEAM MULTISERVICES S.A.

8 Bis Route des Creuses

PA des Verts Prés

74960 CRAN GEVRIER

Tel. 04.50.52.36.37 - Fax 04.50.52.36.30

Siret : 350 486 441 00041 - APE 8121 Z

A Aix les Bains, le 06/11/2023

Pour Grand Lac

Yves Mercier
Représentant du Pouvoir Adjudicateur



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-200 : Marché n.22040 - Nettoyage des bâtiments de GRAND LAC Lot 1 : Site Lepic, UDEP et Capitainerie - Avenant 1 Avenant n. 1 relatif à un ajout de prestation de nettoyage

Date de transmission de l'acte : 09/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 09/11/2023

Numéro de l'acte : dec525 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231106-dec525-AI

Date de décision : 06/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

